

DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 novembre 2022 - Délibération n°22-100**

**Objet : Modification des représentants au sein du conseil d'administration du centre social « Soleil levant »**

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le dix-huit novembre précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, X. PECHAIRAL, M. PLA, I. ALCANIZ-LOPEZ, B. MALLET, H. NICOLAS, N. CANONGE, N. ANDREO, M. MONNIER, C. MARTIN, J-P. ROUX, P. PLONGET, M. MESSINES, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, W. ALCANIZ, E. SIFUENTES, D-A. ROUX, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

L. HEBRARD donne procuration à X. PECHAIRAL, M. EL AIMER donne procuration à B. MALLET, A. MATEU donne procuration à I. ALCANIZ-LOPEZ, F. LOPEZ donne procuration à H. NICOLAS, F. BOUCHE donne procuration à M. PLA, D. GUIOT donne procuration H. JONQUIERE.

Absente : S. DIELLA

SECRÉTAIRE DE SEANCE : H. NICOLAS

\* \* \*

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Par délibération n°20-029 du 10 juillet 2020, le conseil municipal avait désigné les représentants au sein du conseil d'administration du centre social « Soleil levant ».

Afin de succéder à Madame Valérie MAGGI, décédée le 14 septembre 2022, il convient de procéder à son remplacement.

Il convient donc de désigner le remplaçant de la liste majoritaire pour cette représentation.

Si le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres, il est proposé que le vote ait lieu à main levée pour déterminer ce suppléant, après appel à candidature.

A défaut de cet accord à l'unanimité des conseillers municipaux pour un vote à main levée, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

-----  
**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;  
**Vu** les statuts du centre social « Soleil levant » ;  
**Vu** la délibération n°20/029 en date du 10 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein du conseil d'administration du centre social « Soleil levant » ;  
**Vu** le décès de Madame Valérie MAGGI, en date du 14 septembre 2022 ;  
**Considérant** la candidature de Madame Patricia SILVA au conseil d'administration du centre social « Soleil levant » ;

Oui l'exposé du rapporteur,  
Vu le résultat du scrutin, à main levée ;  
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

**ARTICLE 1.** La candidature de Madame Patricia SILVA est retenue, à l'unanimité, par 28 voix pour le poste de membre titulaire représentant la liste majoritaire au sein du conseil d'administration du Centre social « Soleil levant ».

**ARTICLE 2.** La liste des élus municipaux siégeant au conseil d'administration du Centre social « Soleil levant » est constituée dorénavant des membres suivants :

Pour le groupe majoritaire :

- Délégués titulaires : Jean-Jacques GRANAT, Lionel HEBRARD, Patrick PLONGET, Marie MESSINES, Patricia SILVA
- Délégués suppléants : Xavier PECHAIRAL

Pour le groupe minoritaire :

- Délégué titulaire : Sophie DIELLA
- Délégué suppléant : David GUIOT

Convocation : 18 novembre 2022

Affichage ordre du jour : 18 novembre 2022

Présents : 22

Suffrages exprimés : 28

Absents : 7

Publiée le : **28 NOV. 2022**

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,  
Hélène NICOLAS

